

SEANCE DU 16 JUIN 2026

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES AERIENS AVEC ENEDIS  
SUR LA PARCELLE ZS 0040**

L'an deux mille vingt-six et le seize juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

Présents : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIRIBARNE Lionel - DIBON Odette - CELHAY Martine - DAGORRET Hervé - TOURATON Elisabeth - POUCE Thierry - EYHERABURU Mélanie - RIVAS Nicolas - YRIBARREN Maïana - WINDAK Pascal - HAGA Elisabeth - MAINARD Guy - FERRINI Catherine - MAILHARRANCIN Jean-Claude - THOMAS Patricia

Absent : BALADE Ramuntcho

Secrétaire de séance : Elisabeth HAGA

La Maire rappelle que la ligne HTA emprunte la parcelle cadastrée section ZS numéro 40 lieu-dit chemin d'Ithurriaga.

La remise aux normes de la ligne HTA et le remplacement d'un support béton abîmé emplanté en limite de propriété par un nouveau support béton plus solide nécessitent de conclure une convention de servitude avec ENEDIS, afin d'autoriser l'installation de cet ouvrage sur ladite parcelle.

Il est précisé que la convention proposée est conclue à titre à titre gratuit pour la durée de vie de l'ouvrage.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** - la Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes ASD 06 avec ENEDIS sur la parcelle ZS 0040, située lieu-dit chemin d'Ithurriaga, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale ;

- la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

